

RAPPORT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES N° 3370

Prélèvement du 02.10.2012

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 18 Octobre 2012

N/réf. : jwr

Eclépens - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon N° 1	Germes aérobies par ml	Escherichia coli par 100 ml	Entérocoques par 100 ml
Fontaine publique face à la Maison de commune - Jet continu	8	0	0

Conclusions :

Conforme aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

Copie : - Commune d'Eclépens

Frais d'analyses : Fr. 100.00
Frais de prélèvements : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.



RAPPORT D'ANALYSES CHIMIQUES N° 1120

Prélèvement du 02.10.2012

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 18 Octobre 2012

N/ réf. : jwr

Eclépens - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon n° 1 : Fontaine publique face à la Maison de commune - Jet continu

Température (°C)	13.0	Aspect :	
pH	7.5	Bromure (mg Br/l)	< 0.1
Conductivité à 20°C (µS/cm)	439	Oxydabilité (mg KMnO ₄ par litre)	4.3
Turbidité (UT/F)	0.5	Carbone organique total (mg C/l)	1.7
Dureté totale (°F)	26.4	Ammoniaque (mg NH ₄ par litre)	0.005
Dureté carbonatée (°F)	25.5	Nitrite (mg NO ₂ par litre)	0.005
Calcium (mg Ca/l)	90	Orthophosphate (mg PO ₄ par litre)	0.020
Magnésium (mg Mg/l)	9.5		
Sodium (mg Na/l)	3.0		
Potassium (mg K/l)	0.7		
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃ par litre)	311		
Sulfate (mg SO ₄ par litre)	6.9		
Nitrate (mg NO ₃ par litre)	7.9		
Chlorure (mg Cl/l)	4.3		
Fluorure (mg F/l)	0.12		

Conclusions :

Eau assez dure.

L'oxydabilité (qui indique approximativement la charge en matières organiques) dépasse l'objectif de qualité de moins de 3 mg KMnO₄/l fixé par le Manuel suisse des denrées alimentaires (valeur de tolérance légale : 6 mg KMnO₄/l).

Sinon, dans la limite des paramètres analysés, sans indices chimiques de souillure.

Copie :- Commune d'Eclépens

Frais d'analyses : Fr. 30.00 (seule l'analyse de nitrate est facturée)

Frais de prélèvement : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.